



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AY

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2022

N° 2022-073

TRAVAUX- Convention de gestion des rétablissements de communication entre la commune et Cofiroute

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le 21 novembre 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de la mairie annexe, à 20h30, sous la présidence de monsieur Frédéric CUILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUILLERIER, Marie-Françoise QUERE, Dominique RENAULT, Valérie LABOUACHRA, Serge LEBRUN, Isabelle BRIARD, Eric DODET, Joël GIRARD, Jean-Marc MASSE, Carl LEQUERTIER, Raymond DOUARE, Jean-Luc FOURNIER, Daniel BOCQUET, Christiane BRESSION, Bruno GUITTARD, Sébastien GALERON.

En exercice : 21
Présents : 16
Votants : 21

Excusés :

Christine ADRIAN, Pascal FOULON, Charline MARTINEAU, Florence MARQUES DA SILVA, Sylvie CLERC.

Pouvoirs :

Pascal FOULON à Frédéric CUILLERIER
Christine ADRIAN..... à Marie-Françoise QUERE
Charline MARTINEAU..... à Bruno GUITTARD
Florence MARQUES DA SILVA..... à Daniel BOCQUET
Sylvie CLERC à Carl LEQUERTIER

Secrétaire auxiliaire : Aurélie PLUMEJEAUD GUILLET

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que COFIROUTE est concessionnaire de l'autoroute A10 en vertu de la Convention de concession.

En effet, la réalisation de l'autoroute A10 a nécessité la construction d'un ouvrage de franchissement, afin de maintenir la continuité des voiries communales interceptées par l'autoroute, voiries dont la gestion est assurée par la Commune.

Considérant qu'il est nécessaire d'adopter une convention entre COFIROUTE et la Ville afin de préciser la répartition des responsabilités, les limites et les conditions d'intervention des deux parties dans la gestion de l'ouvrage,

Par conséquent, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

- AUTORISER M. le Maire ou son représentant à signer la convention et à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOTANTS :

20 POUR : Frédéric CUILLERIER, Pascal FOULON, Marie-Françoise QUERE, Dominique RENAULT, Valérie LABOUACHRA, Serge LEBRUN, Raymond DOUARE, Jean-Marc MASSE, Daniel BOCQUET, Christiane BRESSION, Bruno GUITTARD, Sébastien GALERON, Christine ADRIAN, Charline MARTINEAU, Florence MARQUES DA SILVA Eric DODET, Joël GIRARD, Isabelle BRIARD, Carl LEQUERTIER et Sylvie CLERC.

1 ABSTENTION : Jean-Luc FOURNIER

Pour extrait certifié conforme
A Saint-Ay, le

06 DEC. 2022

Le Maire,

Frédéric CUILLERIER



Certifié exécutoire
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le **06 DEC. 2022**
Et de l'affichage le **06 DEC. 2022**
Pour le Maire,
La Directrice Générale des services, Aurélie PLUMEJEAUD.